

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU VAL D'OISE
COMMUNE DE SAINT-LEU-LA-FORET

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 29 septembre 2020

Rapport n° 20-05-05

COMPTE RENDU DES DÉCISIONS DU MAIRE

2020-105 du 8 septembre 2020

Contrat avec la société EKSAE pour intégration offre DSN dans le logiciel paie

2020-106 du 14 septembre 2020

Dépôt d'une déclaration préalable relative à la création d'une aire à poubelles dans l'enceinte de la parcelle sise 51 avenue de la Gare

Le Maire



VILLE DE SAINT-LEU-LA-FORET

DEPARTEMENT DU VAL D'OISE

N° DEC - 2020 - 105

DECISION DU MAIRE

OBJET : CONTRAT AVEC LA SOCIÉTÉ EKSAE POUR INTÉGRATION OFFRE DSN DANS LE LOGICIEL PAIE

Le Maire de Saint-Leu-la-Forêt,

Vu l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil municipal n° 20-03-07 du 4 juillet 2020 portant délégation d'attributions au Maire dans les seules limites de l'article L. 2122-22 susvisé,

Vu la proposition de prestation établie par la société EKSAE – prestataire du logiciel Paie - sise 1 rue Eugène et Armand Peugeot à Rueil Malmaison (92500),

Considérant que la proposition de prestation susvisée a pour objet d'intégrer l'offre DSN (déclaration sociale nominative) au logiciel Paie et d'accompagner le personnel du service des ressources humaines dans son utilisation,

DECIDE

Article 1 : de passer commande auprès de la société EKSAE – prestataire du logiciel Paie - sise 1 rue Eugène et Armand Peugeot à Rueil Malmaison (92500), pour une prestation de mise en œuvre de l'offre DSN pour un coût de 9 640 € TTC et un coût d'abonnement mensuel de 348 € TTC.

Article 2 : d'assurer le financement de la dépense par prélèvement sur les crédits inscrits au budget ville 2020 et suivants.

Article 3 : de rendre compte au conseil municipal de la présente décision

Fait à Saint-Leu-la-Forêt le 08/09/2020

Le maire certifie que la présente décision a été déposée en Préfecture du Val d'Oise au titre du contrôle de légalité

le 17-09-2020

qu'elle a été notifiée aux intéressés

le

et publiée le 17.09.2020

Le Maire

Sandra BILLET



Le Maire



Sandra BILLET

VILLE DE SAINT-LEU-LA-FORET

DEPARTEMENT DU VAL D'OISE

N° DEC - 2020 - 106

DECISION DU MAIRE

OBJET : DÉPÔT D'UNE DÉCLARATION PRÉALABLE RELATIVE À LA CRÉATION D'UNE AIRE À POUBELLES DANS L'ENCEINTE DE LA PARCELLE SISE 51 AVENUE DE LA GARE

Le Maire de Saint-Leu-la-Forêt,

Vu l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 20-03-07 du 10 juillet 2020 portant délégation du conseil municipal au Maire dans le cadre de l'article L. 2122-22 du code des collectivités territoriales,

Vu le code de l'urbanisme,

Considérant la nécessité de créer une aire à poubelles dans l'enceinte de la parcelle sise 51 avenue de la Gare,

Considérant qu'à cet effet il convient de déposer auprès du service urbanisme une déclaration préalable de travaux,

DECIDE

Article 1 : d'autoriser le Maire à signer la déclaration préalable de travaux de création d'une aire à poubelles dans l'enceinte de la parcelle sise 51 avenue de la Gare à Saint-Leu-la-Forêt.

Article 2 : de rendre compte au conseil municipal de la présente décision.

Fait à Saint-Leu-la-Forêt le 14/09/2020

Le maire certifie que la présente décision a été déposée en Préfecture du Val d'Oise au titre du contrôle de légalité

le 17.09.2020

qu'elle a été notifiée aux intéressés

le 17.09.2020

et publiée le



Le Maire

Sandra BILLET



Le Maire

Sandra BILLET